


République Centrafricaine

**Cadre National de
Politique Énergétique en
vue de la Réduction de la
Pauvreté, 2004 - 2015**



SOMMAIRE

	Résumé	3
	Introduction	4
1	Cadre logique de programmation	7
1.1.	Cadre de résultats stratégique	7
1.2.	Effets escomptés	7
1.3.	Cadre stratégique	9
1.4.	Modalité de mise en oeuvre	11
2.	Cadres de ressources	
2.1.	Ressources intérieures	
2.2.	Ressources extérieures	
3.	Mécanisme de mise en oeuvre	

RESUME

Le présent document du Cadre National de Politique Energétique en vue de Réduction de la Pauvreté en milieu rural de 2004 à 2015, a été le résultat d'un processus de dialogue entre les cadres des différents départements ministériels, du secteur privé et des représentants de la société civile. Il a été alimenté par des analyses tirées des consultations participatives des communautés de base rencontrées selon les zones écologiques. Des discussions et échanges, issus de ces diverses rencontres, les idées forces font état de la situation dramatique des ménages ruraux qui n'ont guère l'accès aux services énergétiques appropriés. En effet, plus quarante ans après l'indépendance, aucun village centrafricain n'a accédé à l'électricité. C'est une situation intolérable quand on sait que ce sont les ménages ruraux qui assument l'essentiel de la croissance économique à travers leurs activités économiques basées sur l'agriculture. L'inaccessibilité à l'électricité explique en partie le degré très élevé de pauvreté en milieu rural et le faible niveau de transformation.

C'est pour répondre à cette urgence que le Gouvernement a bénéficié de l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement à travers le Fonds Thématique Environnement et Energie. Par ce biais un dialogue a été instauré entre une équipe technique et les cadres, entre elle et les communautés de base, entre celles-ci et les communautés de base. Il en découle un cadre logique de programmation dont le résultat majeur à atteindre en 2004 et 2015 et l'accès de 10% des ménages aux services énergétiques appropriés par l'exploitation des ressources énergétiques renouvelables. Les effets escomptés sont une population bien informée et sensibilisée qui participe à la transformation de ses services énergétiques par une gestion rationnelle des ressources énergétique renouvelable.

Dispositifs appropriés, bâtis sur des principes de participation, de solidarité et de synergie vont présider le processus de mise en œuvre, de mobilisation de ressources, du suivi et de l'évaluation. Ils sont accompagnés de mesures incitatives multiformes et dans le cadre d'un code d'éthiques d'électricité libéralisant le secteur et garantissant la

durabilité dans la gestion des ressources énergétiques.

INTRODUCTION

Le Cadre National de Politique Énergétique en vue de Réduire la Pauvreté est un document stratégique qui définit le cadre d'intervention des différents acteurs (Gouvernement, Ongs, associations, groupements villageois, etc.) dans le secteur de l'énergie renouvelable en milieu rural. Il crée les conditions pour le développement des alternatives aux préoccupations des populations rurales en matière d'énergie. Il propose des schémas standards pour faciliter l'accès des villages aux services énergétiques appropriés.

L'élaboration de ce document stratégique répond à une préoccupation : celle de mettre en place un programme de lutte contre la pauvreté dont l'un des sept (7) axes majeurs est l'accès des populations pauvres à l'énergie. L'exercice s'est déroulé dans un contexte économique et social difficile, caractérisé par la multiplication des troubles socio-économiques dont les mutineries, les tentatives de coup d'Etat de mai 2001, de octobre 2002, autant de facteurs qui ont aggravé la précarité sociale, économique et politique du pays et entraîné d'importantes fractures sociales et politiques. De telles fractures sont plus graves en matière d'offre de services énergétiques.

En Centrafrique, 67% de la population vivent avec moins de un (1) dollars par jour. La plus grande majorité réside en milieu rural dans une situation de vulnérabilité préoccupante. Depuis l'indépendance de la République Centrafricaine, il y a une quarantaine d'années, aucun de ses 8000 villages n'accès à l'électricité. Un aucune réflexion n'a été poussée dans le sens de leur modernisation par des programmes spécifiques de promotion d'accès aux services énergétiques appropriés. Les populations rurales, sur qui repose le poids des efforts nationaux pour le développement économique sont donc privées des moyens qui pouvaient faciliter leurs conditions de vie. Elles éprouvent d'énormes difficultés pour satisfaire leurs besoins essentiels d'accès aux outils de travaux performants, aux chaînes de froid pour la conservation des aliments et des médicaments, aux loisirs et à l'information appropriée

Cadre national de politique énergétique en vue de réduire la pauvreté en milieu rural 4

par le biais de la télévision ou simplement de la lumière. Plus de 90% des besoins énergétiques des ménages en milieu rural sont satisfaits à partir des combustibles traditionnels (le bois essentiellement). Ce qui ne permet aucunement la modernisation.

Il est donc inconcevable de faire le constat selon lequel la politique énergétique nationale a été depuis toujours de veiller à l'alimentation de Bangui et de quelques centres secondaires en énergie moderne. Et pourtant, il existe des ressources. En 20 ans, par exemple, de 1983 à 2003, la société nationale d'énergie (ENERCA) a englouti plus de 40 milliards de francs cfa dans le programme d'investissement et d'extension de son réseau, sans que le taux d'accès à son réseau n'ait varié (3%). Ce même montant, sagement investi, pourrait électrifier pour la même période, plus 4 000 villages sur 8 000 que compte le pays, soit 50%.

Sur l'ensemble du territoire national, il existe un réseau hydrographique dense composé de plusieurs chutes et rapides aménageables. Il existe également dans la zone du Sud/Ouest du pays là où opèrent les sociétés forestières d'énormes capacités en matière de biomasse qui n'est pas valorisées au profit des populations environnantes. Dans la partie sahélienne du pays (Nord) où la durée d'ensoleillement (8 kwh/m²) est supérieure à la moyenne nationale (4 kwh/m²), il existe également des possibilités qui ne sont pas exploitées.

En somme toute, le pays dispose d'importants potentiels en matière d'énergie renouvelable d'un côté et de l'autre aucune initiative n'a été prise pour exploiter ces potentiels afin d'améliorer le bien-être et la qualité de la vie des populations rurales. La persistance d'une économie énergétique fondée sur l'exploitation du bois compromettra encore pendant longtemps les chances du développement en milieu rural.

L'option stratégique du présent cadre a été définie à partir du processus de concertation, de dialogue et de consultation des populations des sites visités. Des ateliers de planification des services énergétiques en milieu rural, de formation des leaders locaux et de restitution ont été organisés dans les différents sites retenus. Des Comités Locaux d'Initiative Energétiques (CLIE) ont été mis en place. Tout ceci vise à encourager la prise en main par les populations elles-

mêmes de la définition et de la mise en œuvre de leurs choix stratégiques en matière de promotion énergétique. Cela a été possible grâce à un cadre de coordination flexible placé sous le leadership du Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Hydraulique et du Ministre du Plan et de la Coopération Internationale. Le pilier opérationnel de cette coordination est constitué par le comité technique chargé de piloter le processus, placé sous la tutelle du Secrétaire Général du Ministère du Plan et de celui du Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique. Ce comité est composé des représentants de l'Administration publique, du secteur privé, de la société civile et des médias. Il est appuyé par une équipe de coordination composée d'un macro-économiste, un statisticien, un technologue, un sociologue et un planificateur en énergie.

Le présent Cadre National d'Appui à la Politique Énergétique en vue de réduire la pauvreté définit le cadre logique de la politique énergétique en milieu rural 2004 - 2015, établit le cadre de ressources mobilisables, les mécanismes de mise en œuvre et détermine les mécanismes de suivi évaluation.

1. CADRE LOGIQUE DE PROGRAMMATION

1.1. Cadre de résultat stratégique

D'ici à 2015, 10% au moins des ménages ruraux centrafricains utilisent les sources d'énergie moderne et renouvelable pour leurs besoins domestiques et de production.

La situation en 2003 est très préoccupante. Moins de 0,1% des ménages ruraux ont accès à une source d'énergétique moderne. Les résultats à atteindre ci-dessus énoncés signifient que le niveau des efforts à faire avant l'échéance de 2015 est de parvenir à électrifier, par le biais de sources d'énergie renouvelable, environ 10 villages par préfecture soit 160 villages pour l'ensemble du pays. Ce qui est très insignifiant, mais qui permet raisonnablement de lancer une dynamique de modernisation durable.

1.2. Effets escomptés

Pour atteindre ces résultats les effets recherchés et les extrants sont les suivants :

Premier effet recherché

10% des ménages ruraux, identifiés dans des villages pilotes par préfectures prennent conscience de la nécessité de se doter d'un services énergétique appropriés par l'exploitation rationnelle des sources d'énergie renouvelables dans leur milieu

Extrants

1. *Enquête sur les capacités des services énergétiques en milieu rural*
2. *Campagne d'information, de sensibilisation des leaders*
3. *Structuration et d'organisation des comités d'action énergétique*
4. *Evaluation*

Deuxième effet

10% des ménages ruraux, identifiés dans des villages pilotes par préfectures participent à la réalisation et à la gestion des projets énergétiques ;

Extrants

1. *Atelier de planification participative sur la création d'infrastructures locales*
2. *Formation des structures locales de planification*
3. *Formation des leaders au système gouvernance locale et de gestion*
4. *Mobilisation des ressources*
5. *Mise en place de dispositif communautaire de suivi et d'évaluation*
6. *Evaluation*

Troisième effet

10% des ménages ruraux, identifiés dans des villages pilotes par préfectures bénéficient d'appuis technique et financiers nécessaire à leur accès aux services énergétiques appropriés ;

Extrants

1. *Création de dispositif technique d'appui en conseils*
2. *Création de mécanisme de mobilisation et d'appui en ressources financières*
3. *Organisation des mécanismes de supervision*
4. *Evaluation*

Quatrième effet

10% des ménages ruraux, identifiés dans des villages pilotes par préfectures assurent convenablement et de manière durable l'approvisionnement énergétique

Extrants

1. *Mise en place du dispositif technique d'appui en conseils*
2. *Mise en place du dispositif de mobilisation et d'appui en ressources financières*
3. *Mise en place du dispositif technique d'appui en équipement*
4. *Organisation des mécanismes de supervision*
5. *Evaluation*

Cinquième effet

10% des ménages ruraux, identifiés dans des villages pilotes par

préfectures assurent convenablement et de manière durable la maintenance des infrastructures et des services énergétiques.

Extrants

- 1. Mise en place du dispositif de maintenance*
- 2. Formation des responsables*
- 3. Evaluation*

1.3. Cadres Stratégiques

Les stratégies en matière d'électrification rurale décentralisée reposent sur les piliers : la participation, l'organisation, le partenariat, la bonne gouvernance, et la mobilisation des ressources locales, et des mesures incitatives.

Participation

La participation des communautés aux choix et à la réalisation des programmes énergétiques locaux constitue le pilier du cadre de politique. Elle implique un dialogue quasi permanent entre les communautés de base et toutes les structures d'encadrement technique chargées de fournir des services d'information, de conseil etc. Des cadres de concertation comme des réunions et des ateliers de diagnostic, d'analyse, de formulation de stratégies, de suivi et d'évaluation sont privilégiés.

Organisation

Les communautés de base pourront créer des structures adhoc en charge de la gestion des questions d'accès aux services énergétiques appropriés. Ainsi à l'instar de ce qui se fait dans d'autres domaines, comme l'eau, la santé, etc des *comités de gestion* de l'énergie pourront être créés dans chaque village. Ces comités locaux sont les matrices centrales de la politique énergétique rurale. Emanation des villageois eux-mêmes, ils canalisent les besoins locaux en matière de fourniture des services énergétiques, déterminent les options stratégiques et mobilisent l'énergie et les ressources pour leur réalisation. Ils prennent donc toute initiative visant à promouvoir l'accès à l'électricité et à une utilisation rationnelle des sources d'énergie renouvelable.

Partenariat

L'efficacité de la mise en œuvre de la politique d'électrification en milieu rural dépend étroitement du mécanisme de solidarité intra et inter villageois, intra et inter communale. Cela implique une synergie de tous les acteurs, de toutes structures opérationnelles existantes à l'intérieur qu'à l'extérieur du village et de la commune. La création d'une plateforme de concertation au niveau local (villageois, communale) pourra être suscitée. Il regroupera toutes les structures de base notamment les comités locaux de développement, les Communes, les GIR, les GIP, les COGES, les Comité de gestion des points d'eau, les ONG, les producteurs indépendants d'énergie.

Gouvernance locale

La réussite de programme d'électrification rurale décentralisée dépendra surtout du respect des principes élémentaires de la bonne gouvernance. Les institutions locales devraient être libérées des freins dus aux pesanteurs et pressions politiques de toutes sortes, jouir d'une autonomie d'actions, régies par des règles qui accordent une place de choix au devoir des responsables de rendre compte de leur gestion à la communauté.

Mobilisation des ressources

La promotion des programmes d'électrification rurale n'a de chance de réussite que si les ressources locales sont mobilisées de manière optimale. Des efforts pourront être faits pour inventorier systématiquement et mobiliser toutes les ressources disponibles. Ils devront être faits pour explorer des opportunités à l'extérieur du cadre villageois et communal.

Mesures incitatives

Des mesures d'accompagnement pourront être prises pour renforcer les initiatives locales et garantir la durabilité des actions. Elles prendront plusieurs formes, allant du renforcement des capacités à partir

Cadre national de politique énergétique en vue de réduire la pauvreté en milieu rural **10**

des initiatives locales existantes aux appuis divers. Ainsi, au niveau centrale, une cellule d'animation, d'information et de recherche d'opportunités technologiques s'attachera à susciter d'initiatives communautaires visant la promotion des services énergétiques locaux, fournir des conseils, à faciliter l'accès aux capacités et aux technologies appropriées, à encourager des actions devant soutenir les initiatives :

- a. information et sensibilisation des populations ;
- b. formation des leaders locaux ;
- c. coopération/collaboration avec les partenaires locaux ;
- d. des conseils techniques ;
- e. fourniture de mesures incitatives, notamment équipement, développement de mécanisme micro financier, subventions ; des mesures fiscales appropriées ;
- f. promotion de programme de mobilisation des ressources et ;
- g. réformes institutionnelles du cadre législatif et réglementaire.

1.4. Modalité de mise en oeuvre

Le cadre de politique de l'énergie en vue de réduire la pauvreté en milieu rural privilégie plusieurs approches opportunes en matière de la promotion de l'énergie alternative en milieu rural. Les approches concernent trois voies : une approche communautaire, une approche municipale et une approche individuel. Il convient de souligner que le développement de ces trois approches n'est possible que dans le cadre de la libéralisation du secteur d'énergie et sur l'adoption d'un code d'éthiques d'électricité.

Initiatives municipales

Les municipalités pourront, en fonction de leurs capacités, s'investir dans le développement des services énergétiques. Elles pourront à cet effet, initier des projets d'aménagement et/ou d'exploitation des sources d'énergie renouvelable, développer le partenariat entre elles aux fins de rechercher des opportunités à l'extérieure à leur circonscription.

Initiatives communautaires

Les communautés de base initieront des projets de promotion des services énergétiques en mettant l'accent sur l'exploitation des ressources renouvelables. Leurs initiatives seront prises à travers les différentes structures techniques de base, notamment les comités existants, les Organisations Non gouvernementales et associations de développement. Elles se concentreront sur l'exploitation des ressources énergétiques renouvelables et sur la promotion l'accès des populations et structures communautaires aux services énergétiques appropriés afin de répondre aux besoins de formations sanitaires, des points d'eau, des établissements scolaires, des marchés, des centres de convivialité, etc.

Initiatives individuelles ou collectives

Dans le cadre de la libéralisation du secteur et dans le souci de promouvoir le secteur privé, des initiatives pourront être prises à titre individuel ou collectif en terme d'entreprises. Des producteurs indépendants d'électricité pourront exercer des activités conformément aux textes en vigueur.

2 . CADRE DE RESSOURCES

2 . 1 . Ressources intérieures

Ressources locales

Le financement du programme d'énergie rurale décentralisée repose essentiellement sur l'apport des communautés de base. Celles-ci, par le biais de leur mécanisme interne de solidarité, apportent des contributions multiformes, notamment des cotisations individuelles et/ou collectives, la fourniture de matériaux, la contribution des structures de base opérationnelles (comités locaux de gestion de l'eau, les structures micro financières, des subventions communales, des dons ou tout autre type de financement local existant). Des activités spécifiques de lever de fonds peuvent être développées par des structures dûment mandatées par la communauté. Les ressources sont mobilisées, gérées et suivies par les comités locaux d'initiatives énergétiques (CLIE).

Ressources nationales

Sur le plan national, le dispositif de financement de l'énergie rurale décentralisée sera le Fonds de Promotion Energétique (FPE). Créé par le

Ministre des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique, le Fonds de Promotion Énergétique sera alimenté par :

La taxe de développement de l'électricité

La taxe de développement d'électricité (TDE) sera instituée par un arrêté sur la base de prélèvement de 5 francs cfa par kwh d'électricité consommée par les ménages tant à Bangui que dans les centres secondaires.

La taxe de recherche pétrolière

La taxe de recherche pétrolière sera instituée par un arrêté sur la base de prélèvement de 10 francs cfa dans la structure des prix des produits pétroliers par litre de carburant vendu.

2.2. Ressources intérieures

Les possibilités de financement du programme d'énergie en milieu rural pourrait être aussi être recherchée à l'extérieur. Ceci implique une action dynamique et appropriée en matière de communication et de mobilisation des ressources. Ainsi des actions de marketing économique pourraient être déployées en exploitant les opportunités offertes par les Nouvelles Technologies de Communication.

Une structure légère d'information et de communication mise en place au sein du Ministère de l'énergie pourrait constituer le moteur d'une dynamique d'accès aux marchés internationaux des capitaux financiers et technologiques.

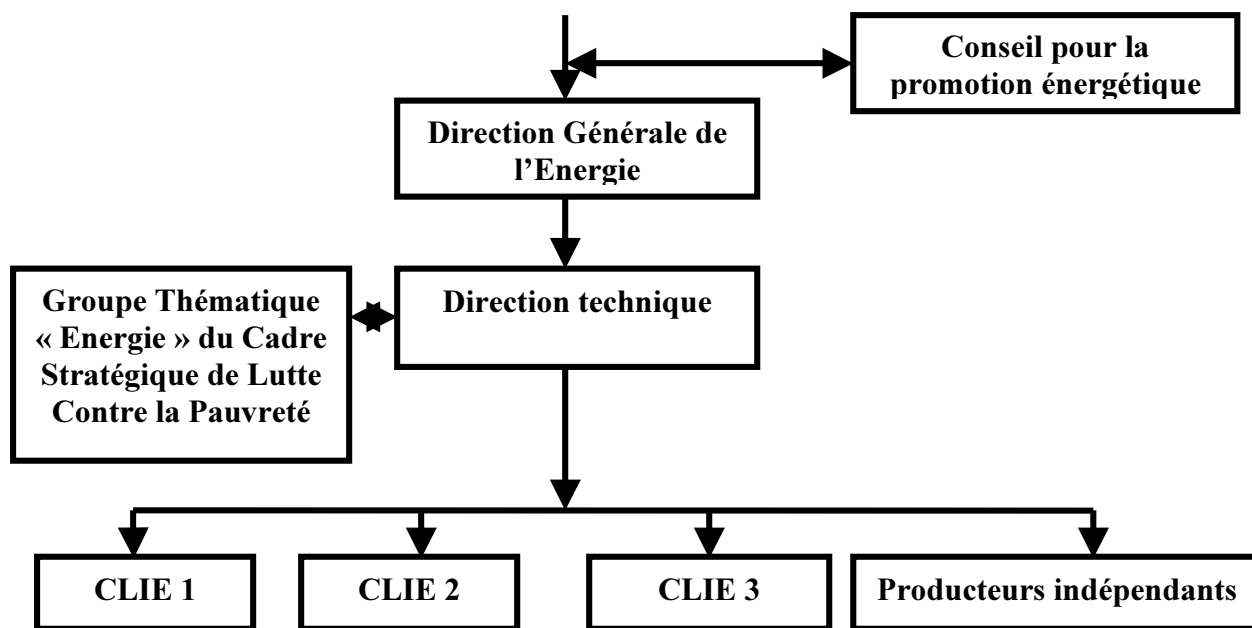
3 .MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

3.1.Coordination

Pour garantir l'efficacité de la mise en œuvre du cadre de politique énergétique, un dispositif de coordination à trois niveaux est mis en place : au niveau national, régional et local.

Au niveau national

La coordination nationale de la politique énergétique en milieu rural sera assurée par le conseil pour la promotion énergétique composé des représentants des ministères, du secteur privé et de la société civile dont le secrétariat est assuré par le Directeur Générale de l'énergie. Le conseil détermine des axes stratégiques, en suit et en évalue l'état d'exécution.



Au niveau régional

La coordination régionale de la politique énergétique en milieu rural sera assurée par le conseil régional pour la promotion énergétique, composé des représentants des structures ministérielles décentralisées, du secteur privé et de la société civile. Le conseil détermine des axes stratégiques au niveau régional, en suit et en évalue l'état d'exécution.

Au niveau local

Les comités locaux de développement gestion sont des piliers opérationnels et, à ce titre, définissent des plans d'action et les exécutent

3.2. Exécution

L'exécution de la politique énergétique rurale peut se faire de manière indépendante par des associations, des promoteurs indépendants, des entreprises individuelles ou des sociétés privées. Des producteurs indépendants peuvent contribuer au développement, local se fera dans un cadre de partenariat avec les producteurs indépendants

s'il en existe. Les comités locaux de gestion travailleront en concertation avec les producteurs indépendants qui ont des surplus de production en énergie et qui désirent le vendre à la population environnante.

4. Cadre d'éthiques d'électricité

La mise en œuvre du cadre de politique d'énergie en milieu rural implique des dispositifs normatifs appropriés. A cet effet, un code d'éthiques de l'électricité est élaboré de manière participative pour tenir compte également des besoins des populations les plus vulnérables et pour également contraindre le pouvoir public à corriger les conséquences négatives d'une discrimination qui pénalise les populations rurales dont l'exclusion des services énergétiques constitue un frein considérable à leur épanouissement.

Le code précise les droits et les obligations en matière de production, de distribution et de consommation de l'électricité d'une part et d'autre part en matière de gestion durable des ressources d'énergie renouvelable. Il ouvre des perspectives à une exploitation optimale des ressources énergétiques disponibles tout en préservant la qualité des écosystèmes.

5. CADRE DE SUIVI ET D' EVALUATION

5.1. Suivi

La gestion de ce cadre de politique énergétique étant basée sur le résultat défini ci-haut, la stratégie de suivi vise à mesurer effectivement le processus de changement opéré dans les villages cibles vers l'atteinte de ce résultat. A cet effet, le principe de suivi combine les éléments ci-après :

- le suivi du cadre de politique se focalise sur ce qui tend vers l'atteinte du résultat et ce qui n'y tend pas;
- Le suivi porte sur la chaîne des résultats réalistes, des produits et des activités ;

- Le suivi se fait à travers des visites régulières pour vérifier et valider les progrès réalisés, des rencontres régulières des comités de gestion ;
- Le suivi se fait aussi par le biais de l'analyse régulière des rapports des réunions et des visites ;
- Enfin le suivi se fait dans un cadre de concertation avec les communautés bénéficiaires dans le but d'obtenir leur pleine implication, l'appropriation, le suivi, et l'information sur les performances.

Toutes les structures impliquées dans la promotion de l'énergie en milieu rural participe au suivi des initiatives.

5.2. Evaluation

Le processus de l'évaluation est aussi participatif et s'étale en trois phases : le court, le moyen et le long terme.

L'évaluation à court terme (1 à 2 ans) vérifie la stratégie visant particulièrement à atteindre les résultats. Elle tient compte de l'état des résultats, leur pertinence, les facteurs de blocage, les stratégies ;

L'évaluation à moyen terme (2 à 3 ans) se focalise sur les ajustements à mi-parcours de l'impact des résultats;

L'évaluation à long terme (1 à 2 ans) tire les leçons apprises et prépare la formulation d'autres initiatives à étendre à d'autres zones

Tout comme le suivi, le mécanisme d'évaluation est participatif. Toutes les structures opérantes y sont impliquées dans la formulation de l'analyse des stratégies et des résultats. Même les rapports techniques de situation sont partagés à tous les acteurs y compris les communautés de base elles-mêmes.

Les rapports d'exécution des investissements publics et du

développement humain seront des sources d'informations indispensables et serviront à l'évaluation globale du Cadre d'Appui.

**10 % des ménages ruraux utilisent les sources
d'énergie modernes et renouvelables d'ici l'an
2015**

